

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 1 : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Acquisition d'équipements pour le jardin de la Maison du Parc

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Acquisition d'équipements pour le jardin de la Maison du Parc

Le jardin de la Maison du Parc s'étend sur 4000 m². Réaménagé en 2014, il prolonge l'espace de découverte intérieur qui présente toutes les richesses du Pilat à travers expositions, films, odeurs, jeux multimédias ... Le jardin invite à penser, à regarder autour de soi, paysages, plantes (avec notamment un espace plantes aromatiques et à parfum) et autres curiosités. Telles des sculptures, l'atelier de plein air et la galerie observatoire ponctuent l'espace.

Ce jardin est conçu comme une passerelle conduisant de l'espace scénographique intérieur aux chemins du Pilat, il invite le visiteur à en découvrir davantage en parcourant le Pilat.

Le public peut envisager une sieste sur ses banquettes en bois ou s'intéresser à la ruche pédagogique et sa colonie d'abeilles qui ont pris place au milieu des prairies fleuries. Le visiteur peut observer leur va-et-vient à l'intérieur de la ruche derrière la vitre prévue à cet effet.

Comme l'espace intérieur, le jardin a aussi un but pédagogique. Des idées pour jardiner écologiquement en mobilisant les auxiliaires naturels des cultures, pour choisir des essences de haies locales nécessitant moins d'entretien ou encore pour envisager d'autres sources d'énergie sont proposées ici et là dans le jardin.

Cette année, placée sous le signe du jardin par le Parc, un potager a été conçu par les agents du Parc à titre démonstratif et une exposition dans le hall prévu à cet effet se tient du 1^{er} juin au 15 novembre 2017.

Ce jardin est accessible aux personnes en situation de handicap pour les 4 types de handicap : moteur, visuel, auditif et mental.

Il est en visite libre mais peut aussi être visité en lien avec la Maison du Tourisme comme c'est le cas pour de nombreuses écoles. Il est également le lieu d'animations plus spécifiques initiées par exemple par le Parc au travers des « rencontres au jardin » tous les mercredis de 16h à 18h du 21 juin au 2 août 2017.

Afin d'améliorer la sécurité et l'accueil du public mais aussi de progresser encore dans l'exemplarité avec laquelle le jardin est géré, il est proposé de :

- Équiper certains cheminements en bois de bandes antidérapantes dans les endroits repérés, à l'usage, comme glissants les jours de pluie notamment,
- Faire réaliser et implanter des étiquettes botaniques (avec écriture en braille) pour désigner les espèces présentées dans l'allée des plantes aromatiques et à parfum du jardin.
- Acquérir une tronçonneuse, une débroussailluse, une meuleuse et une visseuse électriques pour entretenir le jardin mais aussi les sentiers de randonnée (en remplacement du matériel actuel thermique et avec comme conséquence la réduction des impacts en termes d'émission de dioxyde de carbone, en termes de nuisances sonores pour les opérateurs ou les visiteurs du jardin de la maison du Parc et pour ceux qui y travaillent)

Le coût de ce projet s'élève à hauteur de 8 100 € HT pour lequel un soutien financier de la Région, dans le cadre de la convention d'objectifs, serait demandé à hauteur de 80%, soit une subvention d'investissement d'un montant de 6480 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet présenté ainsi que le plan de financement et autorise Madame la Présidente, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin le 28 juin 2017

La Présidente

Michèle PEREZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20170628-1D_280617_EQUIP-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/07/2017
Publication : 05/07/2017

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 2 : Demande de financements pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Nouveaux services pour la mobilité douce dans le Pilat

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Demande de financements pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Nouveaux services pour la mobilité douce dans le Pilat

Depuis 2010, le Parc du Pilat met en place des actions sur la mobilité pour tous en milieu rural, tout en limitant les impacts environnementaux. Information multimodale, développement de services, conseil en mobilité sont les 3 axes retenus. Depuis 2016, la mission d'animation de la démarche a été confiée, à l'échelle du territoire TEPOS Saint-Etienne-Métropole/Pilat, à l'Agence Locale Energie Climat de la Loire ALEC42, via 2 chargées de mission mobilité.

Le Parc souhaite accentuer le développement de services à la population, pour inciter les habitants à privilégier des modes de transport moins impactant mais aussi moins coûteux : l'autopartage et le vélo à assistance électrique (VAE), avec des formations pour en optimiser l'usage.

En lien avec les actions déjà menées, et avec les Communautés de communes qui s'intéressent de plus en plus à la mobilité de leurs habitants, notamment le Pilat Rhodanien et les Monts du Pilat, et enfin en cohérence avec les actions du Pôle de nature (projet animé par le Parc en lien avec les intercommunalités de son territoire visant à faire de la Destination Pilat une destination touristique basée sur un produit d'appel qui est le vélo, projet soutenu par la Région et par le Programme opérationnel européen Massif central), le Parc du Pilat propose :

- D'acquérir une dizaine de VAE afin de les mettre à disposition des habitants pour une durée de 7 jours à un an (gratuit jusqu'à 14 jours, payant ensuite) pour leur donner la possibilité de tester au quotidien les trajets en VAE avant de prendre la décision d'en acquérir un
- Travailler avec les prestataires locaux (dont la clientèle principale est touristique) pour mettre en place ce système de location longue durée auprès des habitants du territoire (recettes de location pour le prestataire en échange de l'entretien et de la gestion des VAE mis à disposition par le Parc). Une première étude auprès de ces prestataires confirme leur intérêt pour cette action.
- De travailler avec les collectivités et associations locales pour qu'elles puissent proposer sur un temps donné des prêts gratuits des VAE mis à disposition par le Parc, prêts pour une durée entre 7 et 14 jours auprès de leurs habitants ou de leurs membres
- De mettre en place des animations pour faire connaître cette nouvelle offre, des formations pour l'usage des VAE
- D'acquérir une voiture (ou deux) hybride (et/ou électrique) comme véhicule de service et de le (les) mettre en autopartage avec d'autres structures, mais aussi avec les habitants et les touristes (à l'image de ce que fait déjà le Parc mais avec un véhicule à essence).
- De proposer des formations en écoconduite pour limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre et optimiser les véhicules, ainsi que la sécurité et dans le même temps évoquer les différentes solutions d'autopartage

Le coût de cette opération s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à hauteur de 7 600 € TTC qui serait financé par des fonds FEDER Rhône-Alpes à hauteur de 50% et par de l'autofinancement à hauteur de 50 %.

- en dépenses d'investissement à hauteur de 53 610 € HT qui serait financé par des fonds FEDER Rhône-Alpes au taux de 50%, par une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (convention d'objectifs) au taux de 30% et par de l'autofinancement à hauteur de 20%.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier ainsi que sur le plan de financement proposé et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

.....

Pour extrait certifié conforme

Pélussin le 28 juin 2017

La Présidente,

Michèle PEREZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20170628-2D_280617_Mobil-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 3 : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Renouvellement de la programmation culturelle du Parc naturel régional du Pilat

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

**Objet : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat :
Renouvellement de la programmation culturelle du Parc naturel régional du Pilat**

Le printemps 2017 a permis de réfléchir, dans un cadre collectif, aux contours d'une nouvelle programmation culturelle du Parc qui pourrait être développée à compter de 2017-2018.

Ce travail a abouti au choix fait lors de la réunion du Bureau du Parc du 13 avril 2017 de renouveler cette programmation au travers de rendez-vous axés sur la découverte de la nature, qui débiteront à la tombée de la nuit et seront organisés dans le cadre d'un partenariat avec les communes et les acteurs culturels locaux.

Aussi il est proposé de :

- Réaliser le test d'un nouveau modèle de rendez-vous en septembre 2017

En partenariat avec Jazz au Sommet qui réalisera la prestation culturelle et la Maison du Tourisme pour l'accompagnement d'une randonnée au crépuscule, le Parc proposera de tester ce nouveau rendez-vous sur la commune de Saint Régis du Coin autour des sites d'intérêt patrimonial de la tourbière de Gimel et de Panère le 9 septembre 2017. Ce test nécessitera d'engager une dépense de l'ordre de 3500 €.

- Préparer et réaliser la saison 2018

Sur la base des enseignements du test 2017, le Parc lancera dès l'automne 2017 un travail avec des partenaires culturels locaux (Jazz au sommet, Bravos de la nuit, APSOAR...) et la Maison du tourisme pour concevoir 5 à 6 dates de rendez-vous par an.

Ce volet se traduira par :

- la prise en charge financière de l'organisation artistique des dates proposées par les partenaires culturels impliqués
- la prise en charge des frais liés aux activités de découverte proposées
- les frais de communication de la saison culturelle 2018

Le budget prévisionnel de cette opération de fonctionnement comprenant un test en 2017 et une programmation culturelle pour 2018, s'élève à 37 500€ TTC qui serait financé comme suit :

- Région Auvergne Rhône Alpes (convention d'objectifs) : 30 000 €,
- Autofinancement : 7 500 €

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet présenté ainsi que le plan de financement et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

.....

Pour extrait certifié conforme
Réussin le 28 juin 2017
DE VIRIEU
DE REUSSIN
04 77 22 52 01
La Présidente,
Michèle PEREZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20170628-3D_280617_cultu-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 4 : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Suppression de timbres-poste résineux dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible « Hêtraie du Pilat »

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

**Objet : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat :
Suppression de timbres-poste résineux dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible « Hêtraie du
Pilat »**

Lors de la réunion du Bureau du 15 février 2017, le Bureau a validé une demande de subvention auprès du Département de la Loire d'un montant de 6 500 € pour réaliser des actions de suppression de timbres postes résineux sur deux propriétés privées du massif de Peillouté, sur les communes de Véranne et Colombier afin pour l'une des propriétés de la planter en hêtre et pour l'autre de réaliser des trouées dans les résineux pour y replanter du hêtre.

Le coût engendré par cette opération pour le syndicat mixte du Parc s'élevait à 8 125 € HT, comprenant du temps d'agent pour la réalisation des démarches administratives et pour la mobilisation des propriétaires et autres acteurs du projet et des coûts de plantation pour un montant de 5 417 € HT.

Le plan prévisionnel de financement pour cette action était le suivant :

- Département de la Loire via la politique ENS (hors convention annuelle) : 6 500 €
- Autofinancement : 1 625 €

Après de nouveaux échanges avec le Département de la Loire, il s'avère que le temps administratif lié à ce dossier a été sous-estimé, que la demande de subvention est désormais examinée dans le cadre du nouvel appel à partenariat pour les milieux naturels que le Département a lancé et que le taux maximal d'aide serait alors de 70% et non pas de 80% comme initialement annoncé.

Aussi le coût et le plan de financement de cette opération ont été revus en fonction de ces considérations. Le montant total de l'opération s'élève désormais à 9286 € et le nouveau plan prévisionnel de financement pour cette action serait le suivant :

- Département de la Loire (appel à partenariat milieux naturels) : 6 500 €
- Autofinancement : 2 786 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable concernant le projet et le plan de financement présentés ci-dessus et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin le 28 juin 2017
DE MIRIEU
La Présidente
05 78 52 01
Michèle PEREZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20170628-4D_280617_ENSHE-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 5 : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Aménagement d'accueil du public sur le site « Tourbière de Gimel » - tranche 2017

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Aménagement d'accueil du public sur le site « Tourbière de Gimel » - tranche 2017

Lors de sa réunion du 13 avril 2017, le Bureau a validé une réponse à l'Appel à partenariat "Milieux Naturels" lancé par le Département de la Loire pour solliciter un soutien financier relatif à la création d'un nouveau RIS (Relais information Service) sur la tourbière de Gimel, classé Espace naturel sensible de la Loire.

Suite à discussion avec le Département de la Loire, le montant total de l'opération a été revu à la hausse en intégrant des frais d'ingénierie du Parc (élaboration des contenus du panneau, pose du panneau ...) qui sont éligibles et le taux de financement du Département a été reconsidéré à 70% au lieu de 80% comme initialement envisagé.

Aussi, le coût de cette opération qui s'élevait à 2 270 € HT et devait être financé par le Département de la Loire à hauteur de 1 816 € et autofinancé à hauteur de 454 €, s'élève désormais à 2 595 € HT et son nouveau plan de financement serait le suivant

- Département de la Loire : 1 816 €
- Autofinancement : 779 €

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le nouveau plan de financement pour le projet présenté ci-dessus et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

.....

Pour extrait certifié conforme

Pélussin le 28 juin 2017



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20170628-5D_280617_Tourb-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 6 : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Liaison fibre optique entre la Maison du Parc et le bâtiment partenaires

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Liaison fibre optique entre la Maison du Parc et le bâtiment partenaires

Ce projet d'investissement a pour objectif de sécuriser la sauvegarde des données informatiques du Parc et d'améliorer les capacités de mutualisation des dépenses et flux numériques entre le Parc et l'Association Inter Parcs Massif Central (IPAMAC).

Actuellement, la sauvegarde hebdomadaire des données informatiques du Parc se fait le samedi et prend 48 heures pour se réaliser. Cette base de données de sauvegarde se trouve dans le bâtiment partenaires.

L'installation d'une liaison fibre optique entre la Maison du Parc et le bâtiment partenaires pourra permettre de faciliter cette sauvegarde hebdomadaire, la rendre plus rapide et plus stable. En effet, plus la sauvegarde est longue, plus il y a de risques pour celles-ci, notamment en cas de microcoupures d'électricité.

La fibre optique désigne une technique et une technologie pour transmettre de l'information et des données sur les réseaux informatiques, et ce de manière très rapide. Elle possède l'avantage d'être naturellement insensible à des perturbations électriques extérieures.

De plus, la connexion internet des ordinateurs portables de la Maison du Parc, via le protocole DHCP (Protocole de communication utilisé pour gérer les informations de configuration de façon centralisée), qui permet à un ordinateur qui se connecte sur un réseau d'obtenir sans intervention particulière sa configuration, transite aujourd'hui par la box d'IPAMAC installée dans le bâtiment partenaires. L'installation de la fibre optique pourra là encore permettre d'accélérer cette connexion.

Le montant de la fourniture et de l'installation de cette liaison par fibre optique s'élève à 2 920 euros H.T. Les travaux seront réalisés par l'entreprise AB Telecom qui est en charge de la maintenance informatique et téléphonique du Parc.

Le plan de financement pour ce projet est le suivant :

- 2 336 € soit 80% du montant total H.T : Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention d'objectifs
- 584 € soit 20% du montant total H.T : Autofinancement

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet présenté et sur le plan de financement et autorise Madame la Présidente à solliciter la subvention correspondante.

.....

Pour extrait certifié conforme

Péluissin le 28 juin 2017



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20170628-6D_280617_fibre-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 7 : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Développement du site Internet du Parc – réalisation d'une carte interactive des patrimoines

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Développement du site Internet du Parc – réalisation d'une carte interactive des patrimoines

Avec l'appui de citoyens ou d'associations de préservation du patrimoine culturel et d'acteurs naturalistes, le Parc du Pilat a recueilli plus de 2000 données sur les patrimoines de son territoire :

- patrimoine bâti, avec localisation, fiches descriptives et photos
- patrimoine paysager, avec localisation des grands sites, photos, descriptifs et analyses
- patrimoine naturel, avec descriptif des habitats, localisation des sites majeurs et photos

Le présent projet d'investissement vise à valoriser l'ensemble de ces données sous forme de cartographie interactive via une application web pour mettre en valeur auprès du grand public la base de données des patrimoines du Pilat.

Suivant le modèle développé pour l'observatoire des paysages, il s'agira de reprendre l'ensemble des données, de les organiser par rubrique et de calibrer l'ergonomie du site pour les rendre accessibles au plus grand nombre.

Actuellement, les données patrimoniales sont en ligne sur internet via le site www.pilat-patrimoines.fr. Celui-ci compte en moyenne 1900 sessions par mois, pour 5 300 pages vues. Cependant, son ergonomie n'est pas optimale. C'est un site ancien qui contient désormais de graves failles de sécurité.

Ce projet de cartographie interactive des patrimoines permettrait de conserver les données en les affichant par une entrée géographique. Cette cartographie serait accessible via le nouveau site internet du Parc du Pilat. Elle enrichirait la présentation du territoire Pilat, classé Parc naturel régional pour la richesse de ses patrimoines.

Le coût total de ce projet d'investissement s'élève à 7 100 euros H.T. Il comprend l'intégration des données, la réalisation de l'application et l'adaptation à la nouvelle charte graphique. Il est proposé le plan de financement suivant :

- 5 680 € soit 80% du montant total H.T : Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention d'objectifs
- 1 420 € soit 20% du montant total H.T : Autofinancement

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et sur le plan de financement proposé et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pelussin le 28 juin 2017
42340 PELUSSIN
La Présidente
Michèle PEREZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20170628-7D_280617_carte-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 8 : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Réalisation d'une campagne photographique et d'un film pour valoriser le Pilat

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Réalisation d'une campagne photographique et d'un film pour valoriser le Pilat

Actuellement, le site Internet du Parc subit une refonte nécessaire pour le moderniser, le sécuriser et le rendre plus fonctionnel afin que les internautes qui le consultent, aient plus facilement accès aux différentes informations qu'il contient. Ce nouveau site devrait être opérationnel à compter du mois d'octobre 2017.

Pour rendre ce site plus attractif, il apparaît opportun de réaliser une campagne photographique sur le territoire du Parc, qui permettrait de valoriser les activités, les habitants, les paysages.

Ces photographies concerneront l'ensemble du territoire, en présentant des activités du quotidien et viendront alimenter et dynamiser le site Internet du Parc dans le futur.

De plus, il est également envisagé de réaliser des photographies pour mettre en valeur la marque de destination « Pilat, Mon Parc Naturel Régional » selon le memento de communication de la marque, pour lesquelles le Parc achèterait là aussi les droits d'auteur.

Par ailleurs, dans le cadre du prochain lancement du site Pilat Rando, dont le but est de mettre à disposition de tous les itinéraires de randonnées en version numérique téléchargeable, il est proposé de réaliser un petit film d'une durée de 30 secondes à une minute pour présenter le territoire.

A l'instar de ce qui a été fait sur le site du PNR du Vercors dédié à la randonnée, il s'agit d'un petit film comportant des images représentant des paysages et des activités, qui défilent et qui donnent à voir le territoire du Parc. Ce film apparaît dès lors qu'on se connecte sur le site Internet Pilat Rando.

Le coût total de ce projet d'investissement est estimé à 7 135 € H.T et serait financé de la manière suivante :

- 5 708 € correspondant à 80% du montant total H.T du projet : Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention d'objectifs
- 1 427 € correspondant à 20% du montant total H.T du projet : Autofinancement

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le projet présenté ainsi que le plan de financement et autorise Madame la Présidente, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

.....

Pour extrait certifié conforme
Péussin le 28 juin 2017

La Présidente,

Michèle PEREZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20170628-8D_280617_film-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 9 : Demande de financements pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Animation de la Charte Forestière du Pilat – 6^{ième} année

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Demande de financements pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Animation de la Charte Forestière du Pilat – 6^{ième} année

Le Parc du Pilat s'est engagé depuis 2009 dans une démarche de Charte forestière de territoire (CFT). La charte forestière de territoire du Pilat a été signée officiellement le 4 avril 2011, son animation est portée par le Parc du Pilat depuis mai 2012.

Lors de sa réunion 13 avril 2017, le Bureau a validé une demande de financement à porter auprès du Département de la Loire et du FEADER (Leader), afin de poursuivre l'animation de cette charte forestière au travers d'un poste à temps plein sur une année supplémentaire.

Cependant, suite à l'abandon par la Région Auvergne-Rhône-Alpes de sa politique PSADER, et afin d'optimiser les aides encore disponibles (en particulier l'enveloppe Leader), les modalités de réalisation de cette mission ont dû être reconsidérées. En effet, le passage d'un temps plein à un mi-temps du poste d'animation permettrait de le maintenir sur deux années au lieu d'une seule, et laisserait donc un délai supplémentaire pour envisager la poursuite de la Charte Forestière de Territoire à plus long terme.

Il est donc proposé de mutualiser le poste d'animation de la charte forestière avec l'Association Inter-Parc du Massif Central (IPAMAC).

Pour cela, à partir du 1^{er} juillet et jusqu'au 30 avril 2018, ce poste pourrait être consacré pour un mi-temps à l'animation de la charte forestière du Pilat et pour l'autre mi-temps en une mission de coordination et d'animation du projet « Forêts anciennes » exercée pour le compte de l'association Inter-Parc du Massif Central -IPAMAC. Cette dernière mission serait réalisée dans le cadre de l'équivalent d'une mise à disposition et serait financée intégralement par IPAMAC (avec l'appui financier de l'Europe – FEDER Massif central et de l'Etat – FNADT). Puis pour la période de mai 2018 à avril 2019, le poste serait porté par l'IPAMAC avec mise à disposition pour un mi-temps au Parc pour conduire l'animation de la charte forestière.

Cette réduction du temps consacré à la charte forestière du Pilat du 1^{er} juillet 2017 au 30 avril 2018 implique par ailleurs une priorisation des actions envisagées pour cette année lors du précédent Bureau. Au-delà de l'animation courante (organisation des comités de pilotage, lien entre les différents acteurs, ...), l'accent sera donc mis principalement sur la finalisation de l'évaluation des 6 années de CFT, ainsi que sur les perspectives de poursuite de la dynamique initiée avec l'ensemble des partenaires locaux et le suivi/accompagnement de quelques projets phares.

En conséquence de ces évolutions, le nouveau plan de financement pour l'animation de la CFT du Pilat à mi-temps (plein temps du 1^{er} mai 2017 au 30 juin 2017 puis mi-temps jusqu'au 30 avril 2018) porterait sur un montant total de 26 006,75€ (Salaires et charges sur 12 mois, pour 58,33% d'un ETP : 20 805,4 € + Charges Supplémentaires : 5 201,35 €) et serait financé comme suit :

- Conseil départemental de la Loire : 4 161,08 €
- FEADER (Programme Leader): 18 724,86 €
- Autofinancement : 3 120,81 €

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet présenté ainsi que le plan de financement et autorise Madame la Présidente, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin le 28 juin 2017

La Présidente,

Michèle PEREZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20170628-9D_280617_charF-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 10 : Demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc : Projet Innovant Lié au Travail de l'Agroécologie de nos Sols – Groupement d'Intérêt Général (GIE) PILATS

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Demande de financements pour des actions portées par d'autres maitres d'ouvrage que le Parc : Projet Innovant Lié au Travail de l'Agronomie de nos Sols – Groupement d'Intérêt Général (GIE) PILATS

Dix exploitations agricoles du Pilat rhodanien, regroupée dans un groupement d'intérêt économique, souhaitent mettre en œuvre de nouvelles techniques culturales pour améliorer leurs sols (sols peu profonds, pauvres en matière organique, érosifs et avec une capacité de réserve utile faible). Pour ce faire, elles souhaitent acheter du matériel en commun et acquérir un savoir-faire sur différentes techniques complémentaires : semis direct, mise en place de couverts végétaux en interculture, semis sous couvert, désherbage mécanique des cultures, utilisation de déchets verts en co-compostage, diversification des assolements.

A la demande du groupe d'agriculteurs, une ingénierie technique et administrative du Parc du Pilat est mise à disposition pour faire aboutir ce projet. Elle consiste à :

- aider le collectif à structurer son projet : matériel acheté, essais en plein champs à réaliser, partenariats à engager sur le territoire...
- rechercher les financements possibles pour les investissements prévus
- réaliser les dossiers de demandes de subvention
- faire reconnaître le projet avec le label GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) auprès de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
- centraliser les résultats du projet pour les valoriser au niveau régional (processus de capitalisation des projets GIEE)
- aider les agriculteurs à faire connaître le projet et ses résultats auprès d'autres agriculteurs pilatois, des habitants et de leurs clients.

La demande de financement du GIE porte sur des premiers achats de matériels qui permettront de tester le semis direct et le semis sous couvert, la mise en place de couverts végétaux en interculture, l'optimisation de l'épandage des déchets verts et des effluents d'élevage : déchaumeur, rouleau faca, épandeur à table d'épandage et débit proportionnel à l'avancement, semoir à prairie, semoir à semis direct, écrans de guidage simple, systèmes d'auto guidage.

Le GIE PILATS prévoit d'acheter d'autres matériels pour réduire l'utilisation des phytosanitaires (herbicides) qui devraient être éligibles à un prochain appel à projet Ecophyto II (Bineuse à blé, épaveuse, broyeur sous clôture, herse à prairie).

Le coût de l'opération s'élève à 198 480 euros et serait financé de la manière suivante :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Convention d'objectifs) : 23 818 €
- Europe (Leader) : 95 270 €
- Autofinancement : 79 392 €

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette demande de soutien financier et autorise Madame la Présidente à signer une convention avec le GIE PILATS pour préciser l'accompagnement de l'équipe technique du Parc en faveur de ce projet qui vise au développement de l'agroécologie.

.....



Pour extrait certifié conforme

Pélussin le 28 juin 2017

La Présidente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Michèle PEREL

00363-20170628-10D_280617_GIEP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 11 : Programme de recherche « Psychologie sociale appliquée » pour la Trame Verte et Bleue

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. DURR Daniel	à Jean-Christophe VALLUY
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Programme de recherche « Psychologie sociale appliquée » pour la Trame Verte et Bleue

Le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes (CENRA) porte en maîtrise d'ouvrage l'action ANI 1.2 « Appui technique et scientifique à la mise en œuvre du plan d'actions » du contrat de territoire corridors écologiques Grand Pilat conclu entre la Région et le Parc pour la période 2014-2018.

Par cette action, le CENRA accompagne le Parc dans l'animation générale du contrat (notamment au niveau des instances de suivi), contribue à l'évaluation du contrat, apporte son expertise sur certaines thématiques comme l'intégration de la trame verte et bleue (TVB) dans les PLU et mène une approche sociologique sur la prise en compte de la TVB par les acteurs du territoire.

Pour ce dernier point, le CENRA s'est rapproché fin 2016, de l'Institut de Psychologie (Groupe de Recherche en Psychologie Sociale) de l'Université Lyon 2, afin d'élaborer un programme de recherche sur la problématique suivante « Comment susciter l'engagement des élus locaux en faveur de la trame verte et bleue au-delà des obligations réglementaires ».

L'objectif de ce programme dont l'échéance est prévue en juillet 2018 vise à identifier des leviers efficaces et concevoir des outils pour susciter et permettre l'engagement des élus locaux en faveur de la trame verte et bleue. Ce programme a été engagé avec l'accueil, de février à juillet 2017, au sein du CENRA d'une stagiaire en Master 2 « Psychologie Sociale Appliquée » (premières enquêtes et ateliers participatifs). Suivront ensuite un projet collectif d'étudiants de septembre 2017 à février 2018 (élaboration de prototypes d'outils) et un 2^{ème} stage Master 2 (accueilli au CENRA) de février à juillet 2018 pour tester, finaliser et valoriser les outils.

Afin de cadrer la mise en œuvre du projet collectif, une convention tripartite, à intervenir entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat, le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes et l'Université Lyon 2 est proposée.

Ce projet de convention, susceptible d'évoluer s'agissant des engagements du CEN ou de l'Université, joint en annexe, n'entraîne pas d'engagement financier de la part du Parc.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente du Syndicat Mixte du Parc à signer la convention à venir.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin le 28 juin 2017

La Présidente,

Michèle PEREZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20170628-11D_280617_RecP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 12 : Convention de coopération sur la trame verte et bleue entre la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole et le Parc du Pilat

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. DURR Daniel	à Jean-Christophe VALLUY
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Convention de coopération sur la trame verte et bleue entre la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole et le Parc du Pilat

En 2011, une convention avait été signée, sur 5 ans, entre le Parc du Pilat et la Communauté urbaine de Saint-Etienne-Métropole (SEM) afin de formaliser un partenariat pour la mise en œuvre de deux programmes « Corridors » menés respectivement par les deux structures :

Le Contrat de Territoire Corridors Biologiques « 2011-2015 » conduit par SEM sur 6 corridors d'enjeu régional.

La préparation d'un Contrat de Territoire Corridors Biologiques conduite par le Parc du Pilat sur son périmètre élargi à sa périphérie (Ce contrat ayant été finalisé en 2014 et signé pour la période 2014-2018)

En 2016, SEM a signé un contrat Vert et Bleu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; ce contrat qui porte sur la période « 2016-2020 » poursuit et renforce, à l'échelle du territoire de la communauté urbaine, la dynamique engagée dans le cadre du premier contrat.

L'objet de la nouvelle convention dont la durée serait de 5 ans est de :

-Fixer les modalités d'un partenariat entre les deux parties afin de bien articuler et optimiser les démarches entreprises sur la thématique « Trame Verte et Bleue » et plus précisément les deux dispositifs contractuels, en particulier sur le territoire commun aux deux parties (les 8 communes membres de la communauté urbaine qui sont dans le Parc du Pilat : Doizieux, La Terrasse/Dorlay, Saint-Paul en Jarez, Châteauneuf, Farnay, Pavezin, Sainte-Croix en Jarez, La Valla en Gier).

-Valoriser les deux démarches à une échelle suprarégionale en mettant en évidence leurs contributions pour la trame écologique du Massif Central et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette convention qui n'est pas encore finalisée n'entraînera pas d'engagement financier de la part du Parc.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente du Syndicat Mixte du Parc à signer la convention à venir, sous réserve qu'elle n'entraîne pas d'engagement financier du Parc.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pelussin le 28 juin 2017



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20170628-12D_280617_ConS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 13 : Gestion de la Marque « Pilat, Mon Parc Naturel Régional »

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. DURR Daniel	à Jean-Christophe VALLUY
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Gestion de la Marque « Pilat, Mon Parc Naturel Régional »

La marque « Pilat, mon Parc naturel régional » décidée en 2008 par le Parc du Pilat visait à promouvoir, au travers de son utilisation, la destination touristique Pilat. Il s'agissait également de montrer, au travers de son utilisation, son attachement au territoire du Pilat.

Cette marque de destination ne peut pas être assimilée à un label de qualité (le Parc ne peut en aucun cas garantir la qualité des produits ou services au travers de cette marque) ou d'identification géographique de provenance.

Après 9 ans, la réalisation d'un bilan de l'utilisation de cette marque de destination a été confiée au Bureau d'études Tam's (bureau d'études à l'origine de la création de cette marque) par la Maison du Tourisme.

Une dernière réunion de travail relative à cette mission a associé les présidents ou vice-présidents des intercommunalités, du Parc et de la Maison du tourisme le 9 juin dernier (le Conseil départemental de la Loire était également représenté). Les enquêtes réalisées auprès des opérateurs touristiques et l'expertise du bureau d'études mettent en avant que cette marque de destination conserve une bonne lisibilité et qu'une nouvelle marque plus identifiée « tourisme » est jugée peu pertinente.

Aussi Tam's recommande de :

- Remettre de l'ordre :
 1. Interdire et faire respecter la non-utilisation du logo PNR
 2. Dégager la marque Pilat Mon parc naturel régional de la pseudo démarche de qualité mise en place par le Parc. En effet, le Bureau du Parc valide actuellement la possibilité pour un opérateur donné d'utiliser ou pas cette marque sous réserve que ce dernier déclare les efforts conduits en matière de développement durable dans le cadre de son activité.
 3. Associer la recommandation des acteurs (notamment les opérateurs touristiques recommandés Parc) à des services payants et à un minimum d'investissement dans le collectif
 4. Si besoin d'une marque signifiante de qualité : utiliser la marque Valeurs Parc naturel régional de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- Promouvoir :
 1. Promouvoir largement la marque de destination, relancer et augmenter la diffusion des autocollants...
 2. Rediffuser le memento de communication associé à cette marque
 3. Développer les photos "inspirantes" du Pilat et permettre des utilisations (par les adhérents ...)
 4. Relancer positivement le partenariat avec les institutions qui sont globalement d'accord pour diffuser la marque.
- Identifier la Maison du tourisme autrement qu'au travers de la Marque de destination qu'elle donne l'impression d'utiliser comme son logotype.

Les collectivités présentes le 9 juin ont confirmé la marque « Pilat mon Parc naturel régional » et son visuel comme la marque de destination du territoire. Elles proposent, sous réserve de l'avis favorable de leur instance délibérative, de suivre les recommandations du bureau d'études Tam's.

Ainsi, cette marque doit-elle être la plus visible possible et doit être utilisée par le plus d'acteurs possibles.

- Elle ne doit pas être liée à une démarche qualité, il ne doit pas y avoir de barrière à son obtention.

- Elle ne doit pas être réservée au seul secteur touristique, elle peut être utilisée par tous types d'acteurs qui souhaitent montrer son appartenance à ce territoire et en être son ambassadeur.

Sa gestion doit être collective entre les Intercommunalités et le Parc, la Maison du Tourisme assurant le rôle de pivot.

Le 9 juin, il a également été validé le fait que l'adhésion à la Maison du Tourisme des prestataires touristiques doit se faire sur des principes d'engagement à la vie du dispositif, engagement qui doit rester très accessible. Le principe des visites régulières doit être conservé.

Les démarches qualité initiées sur le territoire doivent utiliser des supports plutôt supra territoriaux (ex « marque valeurs parc », « vignoble et découverte », « accueil vélo », ...).

Il est convenu qu'Intercommunalités et Parc puissent sous un mois donner le positionnement de leur instance délibérative sur ce scénario.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ce scénario.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pelussin le 28 juin 2017

La Présidente,

Michèle PEREZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20170628-13D_280617_Marq-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 14 : Avenant 2017 à la convention avec la Maison du Tourisme du Pilat

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. DURR Daniel	à Jean-Christophe VALLUY
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Avenant 2017 à la convention avec la Maison du Tourisme du Pilat

Conformément à la Charte Objectif 2025, le Parc participe à la promotion du territoire en tant que destination éco touristique, les politiques de développement touristique conduites à l'échelle de son territoire respectant les principes de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés (CETD).

Sur la période 2015-2020, les principes généraux de la CETD ont été déclinés au sein de la Maison du Tourisme du Pilat dans le cadre d'un projet adopté par le Conseil d'Administration de la Maison du Tourisme le 16 octobre 2014.

Le Parc du Pilat adhère à ce projet et contribue à sa mise en œuvre selon une déclinaison figurant dans une convention cadre couvrant la période 2016-2020, validée par le Bureau du Parc dans sa séance du 15 octobre 2015.

Conformément à l'article 5 de ladite convention, le projet d'avenant joint en annexe précise les actions partenariales à conduire en 2017.

Dans le cadre des missions obligatoires confiées à la Maison du Tourisme, l'avenant prévoit le versement par le Parc à la Maison du tourisme d'une participation annuelle de 70 600 € qui comprend une part fixe de 40 000 € et d'une part variable qui correspond au remboursement à la Maison du Tourisme des frais induits par la mise à disposition d'un salarié du Parc, soit Jean-Paul Guérin, pour 0,4 ETP à la Maison du Tourisme. La valorisation des moyens autres, humains et matériels, mis à la disposition par le Parc à la Maison du tourisme s'élève quant à elle à 59 388 € pour 2017.

Dans le cadre des missions facultatives, il est proposé de confier à la Maison du Tourisme la réalisation de 16 interventions sur le thème du paysage dans le cadre du programme d'éducation au territoire du Parc pour 3 256 € et d'une intervention dans la cadre de la nouvelle programmation culturelle du Parc en test pour 500 €.

Par ailleurs, le projet d'avenant précise que le Parc versera une somme prévisionnelle de 24 026 € à la Maison du tourisme en 2017 pour l'animation du pôle de nature que le Parc lui a déléguée.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable concernant l'avenant 2017 à la convention 2016-2020 avec la Maison du Tourisme et autorise Madame la Présidente à le signer.

.....

Pour extrait certifié conforme
Rélussin le 28 juin 2017
La Présidente,
04 78 52 01
Michèle PEREZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20170628-14D_280617_AV17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 15 : Désignation d'un élu pour représenter le Parc au sein du comité de pilotage d'une étude de potentiel de développement de pico et micro centrales hydrauliques par Saint-Etienne Métropole

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. DURR Daniel	à Jean-Christophe VALLUY
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Désignation d'un élu pour représenter le Parc au sein du comité de pilotage d'une étude de potentiel de développement de pico et micro centrales hydrauliques par Saint-Etienne Métropole

Dans le cadre de la démarche TEPOS engagée conjointement par Saint-Etienne-Métropole et le Parc du Pilat et de son Plan Climat Energie Territoire, Saint-Etienne Métropole engage la réalisation d'une étude du potentiel de développement d'installation de micro ou pico centrales hydroélectriques, permettant de valoriser le patrimoine hydraulique du territoire de la communauté urbaine, tout en produisant une énergie renouvelable dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

A ce titre, l'étude portera sur :

- L'ensemble des installations liées au réseau d'alimentation en eau potable du territoire de Saint Etienne Métropole, dont font partie les barrages, certains pouvant toutefois aujourd'hui avoir pour fonction principale l'écrêtement des crues ;
- Le réseau d'eaux usées de ce territoire, et tout particulièrement les sorties de station d'épuration ;
- L'ensemble des seuils existants sur les différents cours d'eau de Saint-Etienne-Métropole, liés ou non à d'anciens moulins ou industries ;

Lorsque cela pourra s'avérer pertinent (notamment dans le cas de barrages en cascade), la faisabilité technique de la mise en œuvre d'une station de transfert d'énergie par pompage turbinage sera étudiée.

Cette étude sera composée d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle :

- La tranche ferme devra viser le recensement le plus exhaustif possible ainsi que l'analyse des installations et seuils, permettant de dégager un éventuel potentiel de production point par point, puis par agrégation, un potentiel de production à l'échelle du territoire de Saint-Etienne-Métropole.
- La tranche conditionnelle permettra de réaliser une étude de faisabilité sur les installations et seuils qui seront jugés les plus intéressants financièrement ou les plus faciles à mettre en œuvre.

Le Parc du Pilat est sollicité pour participer à cette étude et aux actions qui pourraient en découler dans le cadre des actions engagées ou à engager sur le secteur Gier de son territoire.

Le Parc est attendu pour faire partie :

- de l'équipe projet (technique),
- du comité technique et
- du comité de pilotage.

Le Comité de Pilotage (COPIL) sera constitué de représentants élus et de techniciens. Il se réunira à minima pour une réunion de lancement de l'étude et de restitution finale de la tranche ferme. Il pourra être réuni à minima une fois supplémentaire dans le cadre de la tranche conditionnelle. Le COPIL est chargé de valider politiquement la prestation finale proposée par le prestataire.

Il est proposé que Didier Lazzareschi assure pour le Parc le suivi technique de ce dossier et de désigner Marc MICHAUT, délégué de L'Horme au Parc du Pilat et impliqué dans la démarche Pilat Textile sur la Vallée du Dorlay, pour participer au Comité de pilotage de cette étude.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ces désignations.

.....



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20170628-15D_280617_Eluh-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 16 : Convention financière de partenariat entre le Parc du Pilat et IPAMAC

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. DURR Daniel	à Jean-Christophe VALLUY
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Convention financière de partenariat entre le Parc du Pilat et IPAMAC

Depuis 2015, le Parc du Pilat prend part à une action de valorisation des forêts anciennes à travers l'association Inter-Parc du Massif Central (IPAMAC). En 2016, ce travail a permis de localiser l'ensemble des forêts anciennes du territoire, soit 12 700 ha représentant 35% des forêts actuelles.

Cette identification des forêts anciennes n'est qu'une première étape, il s'agit maintenant de mettre en place des actions concrètes visant à préserver et valoriser ces forêts d'intérêt environnemental et patrimonial. Un travail en inter-Parcs a été mené afin d'identifier des pistes intéressantes de ce point de vue.

Ce nouveau programme d'actions piloté par IPAMAC pour la période 2017-2019 nécessite qu'IPAMAC soit en capacité de réaliser les missions suivantes :

- Coordination de l'expérimentation du Sylvo-trophée (équivalent concours prairies fleuries mais pour les forêts) qui sera mise en place dans 7 Parcs naturels du Massif central (Morvan, Livradois-Forez, Cévennes, Millevaches en Limousin, Pilat, Haut-Languedoc et Aubrac) ;
- Suivi et mise en cohérence des actions locales de « Sensibilisation / formation / expérimentation d'itinéraires sylvicoles intégrant les enjeux de biodiversité » qui seront mis en place dans 8 Parcs naturels du Massif central (Morvan, Livradois-Forez, Cévennes, Pilat, Millevaches en Limousin, Monts d'Ardèche, Haut-Languedoc et Aubrac).
- Apport d'un regard technique sur la mise en œuvre de l'action « Voyage d'étude sur la Trame de Vieux Bois » et de l'action « Identification des peuplements matures au sein de massifs forestiers anciens ».

Or, IPAMAC ne dispose pas de toute l'expertise nécessaire en interne pour ce faire.

Aussi, le Parc du Pilat a-t-il proposé à IPAMAC d'étudier la possibilité de mutualiser le temps de travail de son Animateur de la Charte Forestière de Territoire.

Compte tenu du statut de l'agent en question (contrat à durée déterminée), il n'a pas été possible juridiquement de procéder par une mise à disposition de personnel. La formule de la prestation a donc été privilégiée en s'inspirant de la mutualisation de personnel qui se réalise entre le CPIE des Monts du Pilat et le Parc pour le poste d'animateur de l'observatoire de la biodiversité.

Le projet de convention joint en annexe formalise les modalités de cette mutualisation qui peuvent se résumer comme suit : 2,5 jours par semaine à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 avril 2018 seront passés par le chargé de mission au sein de l'équipe d'IPAMAC et facturés par le Parc du Pilat à hauteur de 14 861 €, augmentés du montant des frais de transport et de restauration liés aux missions effectuées pour IPAMAC.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour fournir une prestation d'ingénierie à IPAMAC et autorise Madame la Présidente à signer la convention financière formalisant cette prestation.

.....



Pour extrait certifié conforme
Pélussin le 28 juin 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
La Présidente
042254200363-20170628-16D_280617_CIPA-DE

Michèle PÉREZ

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017
Publication : 05/07/2017

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 17 : Convention cadre entre l'Etat et le Parc Naturel Régional du Pilat pour le soutien à l'ingénierie territoriale

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. DURR Daniel	à Jean-Christophe VALLUY
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Convention cadre entre l'Etat et le Parc Naturel Régional du Pilat pour le soutien à l'ingénierie territoriale

L'Etat en région a souhaité que dorénavant son soutien annuel de 100 000 € au budget statutaire du Parc, donc à l'ingénierie territoriale du Parc, se réalise dans le cadre d'une convention triennale.

Cette convention jointe en annexe de la présente note serait conclue pour une durée de trois ans : de 2017 à 2019.

Elle vise à organiser le partenariat entre l'Etat et le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Pilat, pour contribuer conjointement à la gestion durable des espaces et des patrimoines naturels et paysagers à travers la mise en œuvre de la charte du PNR.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention, avec le Préfet de Région, jointe en annexe de la présente délibération et à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention de 100 000 euros.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin le 28 juin 2017



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20170628-17D_280617_CEta-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 18 : Projet de création d'une maison de la biodiversité par le SCOT des Rives du Rhône – Demande de partenariat

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. DURR Daniel	à Jean-Christophe VALLUY
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Projet de création d'une maison de la biodiversité par le SCoT des Rives du Rhône – Demande de partenariat

Le SCoT des Rives du Rhône a pour obligation réglementaire d'évaluer l'évolution de la biodiversité sur son territoire. Pour ce faire, le SCoT a mis en place un suivi de la biodiversité, action actuellement en danger du fait du désengagement de la Région sur ces questions (arrêt du CDDRA Rhône PLURIEL, diminution du soutien régional aux associations naturalistes qui contribuent à cette action ...).

Aussi, engage-t-il une réflexion pour créer une Maison de la biodiversité au travers de laquelle il serait possible de mutualiser les efforts des collectivités et associations en faveur de la biodiversité pour continuer a minima à mener des actions de suivi de la biodiversité mais aussi envisager des actions plus ambitieuses en faveur de la biodiversité.

Le SCoT souhaite une gouvernance politique de la Maison de la biodiversité, qui pourrait avoir le statut d'association, afin notamment d'avoir l'assurance que les actions de la Maison de la biodiversité répondent bien aux obligations réglementaires et donc à l'intérêt général.

Il existe un autre intérêt à une implication politique forte : favoriser l'appropriation des enjeux écologiques par les élus.

Une des objectifs de cette Maison de la biodiversité serait la mise en cohérence des actions d'étude sur la biodiversité à l'échelle du SCoT. Cette cohérence pourrait favoriser l'accès à des fonds publics mais aussi privés pour la réalisation des études.

Lors d'une réunion entre Michèle Perez, Présidente du Parc du Pilat et Philippe de la Placette, Président du SCoT des Rives du Rhône, associant également Charles Zilliox, Vice-Président du Parc mais aussi du SCoT des Rives du Rhône, le SCoT a proposé au Parc de s'associer à cette réflexion et à la mise en place de cette Maison de la biodiversité.

Le SCoT souhaite avoir la caution du Parc sur ce projet.

Le Parc aurait une place dans la gouvernance de la Maison de la Biodiversité.

Atouts ou Opportunités pour le Parc	Faiblesses ou Menaces pour le Parc
- Un partenariat avec le Scot des Rives du Rhône peut conforter le Parc vis à vis de ses intercommunalités et notamment de la future intercommunalité regroupant la région de Condrieu et le Pays viennois, mais aussi vis à vis d'Annonay Ville Porte du Parc. - Ce partenariat pourrait être un atout dans la négociation avec Vienne, afin que Vienne devienne Ville-Porte du Parc - Ce projet de Maison de la Biodiversité pourrait être conforté par le travail du Parc sur la trame verte et bleue mais aussi pourrait plus facilement permettre au Parc	- Le projet ne concerne pas le Parc dans son intégralité (deux hypothèses : soit on demande l'intégration du territoire Parc dans son ensemble, soit on demande au SCoT Sud Loire s'il souhaite faire partie du projet) - Comment la Région percevra cette création, alors qu'elle ne souhaite pas développer d'Agence régionale de la Biodiversité ?

d'obtenir le renouvellement de son contrat avec la Région sur la question des corridors écologiques, le contrat actuel prenant fin en 2018 - Ce projet de Maison de la biodiversité pourrait être conforté si le SCoT en lien avec le Parc proposait d'être opérateur de compensation * - Ce projet doit permettre de conforter les associations naturalistes existantes qui sont essentielles pour l'atteinte des objectifs de la Charte du Parc - Ce projet revêt un caractère expérimental (5^{ème} mission des PNR)	
--	--

Il est proposé d'accepter cette demande de partenariat à condition que l'intégralité du territoire Parc soit concerné.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour établir un partenariat avec le SCoT des Rives du Rhône, en faveur de la création d'une maison de la biodiversité et pour participer à sa gouvernance, à condition que l'intégralité du territoire Parc soit concerné.

.....

Pour extrait certifié conforme
Péruzin le 28 juin 2017



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20170628-18D_280617_BioS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 19 : Demande de soutien financier sous forme de mécénat auprès de l'ASSE-Cœur Vert

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Michèle MONCHOVET
M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
M. DURR Daniel	à Jean-Christophe VALLUY
M. CINIERI Dino	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Demande de soutien financier sous forme de mécénat auprès de l'ASSE-Cœur Vert

Le programme d'éducation au territoire du Parc pour la période 2017-2018 est en cours de préparation afin qu'un appel à manifestation d'intérêt puisse se lancer début septembre 2017 en direction des écoles du territoire et des Villes portes.

La pertinence de ce programme au regard des objectifs de la Charte du Parc a été réaffirmée lors de la révision de la stratégie du Parc en matière d'éducation et de sensibilisation des publics validée par le conseil syndical du Parc en mars 2014. De plus, suite au travail conduit sur la priorisation des actions du syndicat mixte du Parc validé par le bureau syndical en octobre 2016, ce programme a été classé dans les actions dites "non négociables", soit prioritaires.

Aussi, afin de maintenir, voire de développer ce programme, une recherche de financements complémentaires à ceux traditionnellement mobilisés (financement de la Région dans le cadre de la convention d'objectifs et financement du Département de la Loire dans le cadre de la convention de partenariat) pour mener à bien cette action, a été entreprise.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter un soutien de 15 000 €, sous forme de mécénat financier, auprès de l'ASSE (Association sportive de Saint Etienne) Cœur Vert pour permettre à une vingtaine de classes de pouvoir bénéficier du programme d'éducation au territoire du Parc. En effet, ce programme, qui génère pour le Parc des frais fixes à hauteur de 5 000 € environ, coûte environ 780 € par classe retenue.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la demande de soutien sous forme de mécénat financier auprès d'ASSE-Cœur Vert pour la somme de 15 000 euros et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour la sollicitation de ce mécénat.

.....



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20170628-19D_280617_ASSE-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017